

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1-354-1926 promulguant à la Côte française des Somalis Le décret du 10 avril 1926.

n° 1-354-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 mai 1926

Numéro JO
n° 354 du 31/05/1926

Date du numéro
31 mai 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 10 avril 1926, inséré au Journal officiel de la République française du 18 avril 1926, page 4632, fixant les nouveaux traitements du personnel permanent du contrôle du chemin de fer franco-éthiopien,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le décret du 10 avril, portant fixation des nouveaux traitements du personnel permanent du contrôle du chemin de fer franco-éthiopien, est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon ses formes et teneur. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.